

Qualification

Pour les travailleurs hors construction voulant obtenir un carnet d'apprentissage ou leur carte de compétence.

Liste des métiers réglementés :

Électricien

Tuyauteur

Mécanicien d'ascenseur

Opérateur de machines électriques
(grues, pelles, treuils, etc)

Mécanicien de machines fixes

Inspecteur en appareil sous pression

Préposé au gaz

Soudeur à haute pression

Victoriaville (Qc)
1 866-393-0067

Prestation de retour au travail

admissibilité

**Ne pas avoir gagné plus de 3 630.00\$
brut en revenu d'emploi dans la
dernière année.**

*Prime de 500,00 \$ versée aux clients
(es) qui trouvent un emploi d'au moins
30 heures par semaine et de durée
respectable (14 semaines et plus,
emploi non subventionné).*

**Projet Eastmain :
www.comaxat.com**

**Recherche d'emploi :
www.emploiQuebec.net**

**Centres locaux d'emploi en
Abitibi-Témiscamingue**

*Ville-Marie : (819) 629-6213
Sans frais : 1 800 463-3931
Amos : (819) 444-5287
La Sarre : (819) 339-7901
Rouyn-Noranda : (819) 763-3583
Senneterre : (819) 737-2258
Val d'Or : (819) 354-4842*

Mesures Emploi-Québec

admissibilité

**Être prestataire de
l'assistance-emploi**

**Être prestataire de
l'assurance-emploi**

Avoir reçu :

*Des prestations d'assurance-
emploi régulières au cours des
48 derniers mois*

*Des prestations d'assurance-
emploi spéciales (maternité ou
parentale) au cours des 60 derni-
ers mois*

Et :

*Être motivé(e) à intégrer ou
réintégrer le marché du travail*

*Manquer de formation et/ou
d'expérience de travail dans un
domaine spécifique*

**Emploi
Québec** 

Formation

admissibilité

- Avoir complété ses études depuis 2 ans
- 1 an, pour les jeunes décrocheurs

objectif

Acquérir les préalables nécessaires pour se diriger vers un DEP ou AEC dans un domaine où il y a de bonnes perspectives d'emplois.

La formation doit être reconnue par Emploi-Québec.

Durée maximum de 36 mois

DEC et Université : Prêts et bourses

Cependant, pour un retour aux études dans le but de compléter un DEC ou Baccalauréat déjà entamé... Possibilité d'aide Emploi-Québec

Subvention salariale

objectif

Faciliter l'intégration dans des emplois durables pour une clientèle éprouvant des difficultés à réintégrer le marché du travail.

Employeurs admissibles à la subvention salariale :

- Organismes
- Municipalités
- Conseil de bande
- Entreprises privées

Il est à noter que Emploi-Québec rembourse à l'employeur une partie du salaire sur une durée établie à l'avance.

Aide à l'emploi

- Information sur le marché du travail
- Services d'orientation
- Services de placement (guichet emploi)
- Services d'aide à la recherche d'emploi (C.V., Internet, etc.)
- Référence à un intervenant extérieur (Vision-Travail)
- Aide à la mobilité

Soutien au travail autonome

objectif

Soutenir les promoteurs ayant un projet viable d'entreprise dans la mise en œuvre de celui-ci.

Secteurs priorisés :

- Agro-alimentaire (production, transformation)
- Environnement (récupération, recyclage)
- Innovation, nouveaux produits, nouveaux services
- Manufacturier
- Tourisme

soutien

Maintien des prestations d'assurance-emploi. Si épuisement, l'équivalent du salaire minimum sera versé par Emploi-Québec.

Pour les prestataires d'assistance-emploi et d'assurance-emploi, l'équivalent du salaire minimum sera versé pour la durée du projet.

Durée maximale : 52 semaines